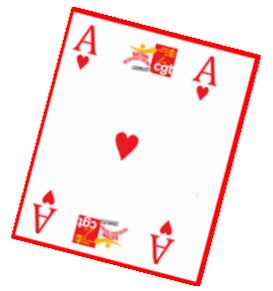




# L'enjeu



52 Boulevard de la république

06400 Cannes

Tel : 06 01 08 22 47

04 93 39 97 17

[cgterritoriaux@gmail.com](mailto:cgterritoriaux@gmail.com)

3<sup>ème</sup> trimestre

2015

Même pendant vos vacances  
La CGT veille sur vos  
droits





Chers collègues,

Nous vous faisons parvenir « l'Enjeu », le journal local de la CGT, dans lequel vous trouverez diverses informations.

La nouvelle essentielle étant, comme vous le savez certainement, la mise en place de la participation de la ville de Cannes à la protection sociale complémentaire du personnel.

Cette aide, d'un montant mensuel de 20 Euros, sera effective au mois de janvier 2016, et sera versée en une seule fois, soit 240 Euros, sur le traitement du mois de septembre 2016.

Il s'agit là d'une avancée sociale majeure, qui a d'autant plus de valeur en cette période de restrictions budgétaires.

La route a été longue pour en arriver à ce résultat.

Les représentants du syndicat CGT ont commencé à évoquer la mise en place de cette aide dès 2010, en défendant avec détermination les intérêts du personnel.

Une détermination qui a fini par payer, et ce n'est pas par hasard que le Maire nous a annoncé en primeur la mise en place de cette aide, à l'occasion d'un entretien qu'il nous a accordé le 29 juillet 2014.

Comme vous l'avez peut-être remarqué sur le document qui a été joint à votre fiche de paie, la signature d'un responsable de chacun des syndicats représentatifs de la ville de Cannes apparaît sous le paraphe du Maire, dans le cadre d'une communication conjointe avec le personnel, ce qui est une grande première.

Nous remercions le Maire d'avoir mis en place cette avancée sociale majeure en faveur du personnel.

**Il y a quelques mois de cela, nous avons évoqué la possibilité de renégocier le contrat de groupe de la MNT, relatif aux personnels de la ville de CANNES, dans le but de tirer les prix vers le bas, et les prestations vers le haut.**

**Cette proposition de la CGT a été retenue par Monsieur Thierry MIGOULE, Directeur Général des Services de la ville de CANNES.**

**Le jeudi 03 septembre 2015, les représentants des syndicats, en compagnie de Monsieur Thierry MIGOULE, vont rencontrer les responsables de la mutuelle MNT, afin de renégocier le contrat des personnels de la ville de CANNES.**

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

## Rumeurs tenaces

Depuis plusieurs mois, certaines rumeurs circulent dans les services de la ville de Cannes, et de nombreux agents nous ont notamment fait part de leur crainte de voir la prime de fin d'année revue à la baisse.

Ces rumeurs font état d'une baisse de 30% ou 50% du montant de cette prime, et elles semblent être apparues au lendemain de la diffusion de la note relative à la perte d'une demi-journée de repos pour des fêtes de fin d'année, établie le 26 novembre 2014 par Monsieur Thierry MIGOULE, Directeur Général des Services de la ville de Cannes.

Les représentants du Syndicat CGT se sont adressés officiellement aux Elus le 02 décembre 2014, lors du Comité Technique, en faisant leur part du mécontentement du personnel à l'annonce de la perte d'une demi-journée de repos pour les fêtes de fin d'année et en évoquant les rumeurs qui sont colportées dans les divers services de la ville de Cannes.

Monsieur MIGOULE a pris la parole et a rassuré l'assemblée en déclarant « ***qu'il n'est pas question de perdre les avantages concernant la prime de fin d'année, ni les jours de bonification ou encore les tickets restaurant*** ».

Ces propos sont actés sur un Procès-Verbal officiel et nous avons relayé ces informations dans les services, mais rien n'y fait, les rumeurs perdurent en affectant le moral des personnels, et contribuent à dégrader les conditions de travail.

Malgré ces déclarations rassurantes, certains agents nous ont parfois rétorqué que c'est le Maire qui décide d'attribuer ou bien de supprimer certains avantages pour le personnel et non le DGS, qui est chargé de mettre en application ses directives.

Mais il nous apparaît comme étant inconcevable que le Maire décide dans un premier temps de mettre en place une mesure sociale forte, avec une participation de la ville de Cannes à la protection sociale complémentaire des personnels, pour dans un second temps supprimer une partie de la prime de fin d'année.

Nous avons pu constater que le Maire est un fervent défenseur du pouvoir d'achat, comme il l'a démontré en ne majorant pas de 20% la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, comme la Loi le lui permet pourtant depuis peu.

En partant de cet exemple concret, et sur les bases de ce principe de défense du pouvoir d'achat, on voit mal comment l'intégrité de la prime de fin d'année pourrait être menacée.

Nous refusons d'envisager que cette prime puisse être revue à la baisse, car si la situation financière de la ville n'est pas brillante, elle est préoccupante pour de nombreux personnels qui comptent sur cette rentrée d'argent pour pouvoir faire face à la vie de tous les jours.

Nous avons pu constater les réactions violentes de certains agents à l'évocation d'une éventuelle baisse du montant de cette prime.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que les choses en restent là et que cette rumeur reste sans fondement, car il en va de l'équilibre social au sein des services de la ville de Cannes, l'injustice étant fédératrice.

**Que les grincheux, les frileux, et les revanchards la mettent en veilleuse et cessent de colporter des rumeurs qui plombent l'ambiance !!!!**



## **Supplément familial**

Nous avons été sollicités par plusieurs collègues qui nous ont demandé d'évoquer auprès des Elus de la ville de CANNES une augmentation du supplément familial, dont le montant, fixé à 2,29 Euros mensuels pour un enfant, est dérisoire.

Pour rappel, ce montant mensuel est d'un montant d'environ 78 Euros pour 2 enfants.

Nous avons abordé ce sujet lors du Comité Technique qui s'est tenu le 17 juin 2015, en demandant aux Elus de revoir ce montant à la hausse.

Monsieur Jean-Louis BIARD, Directeur des Ressources Humaines, nous a répondu « ***qu'il s'agit d'un règlement qui s'applique uniformément sur le territoire national*** ».

La Municipalité ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour faire évoluer ces montants.

La situation est donc figée et seule une décision gouvernementale peut faire évoluer à la hausse le montant de ce supplément familial.

## **Don de jours de congés.**

Le décret N°2015-580 du 20 mai 2015, publié au journal officiel du 29 mai 2015, permet, notamment aux Fonctionnaires Territoriaux, de faire don de manière anonyme de jours de repos (congés annuels ou RTT) à un agent public parent d'un enfant gravement malade, âgé de moins de 20 ans.

L'état de santé de cet enfant, qui peut être victime d'un grave accident, atteint d'une maladie grave ou d'un handicap, doit rendre indispensable la présence soutenue à ses côtés de l'agent qui bénéficie de ces dons de jours de repos.

Les jours de repos compensatoires et les jours de congés bonifiés ne peuvent pas faire l'objet d'un don.

Les propositions de don de congés sont traitées par l'autorité territoriale dont dépendent les agents.

Le nombre de jours de congés faisant l'objet d'un don est limité à 90 jours par an et par enfant.

**Si vous souhaitez que certains sujets d'ordre général soient abordés lors du Comité Technique, n'hésitez pas à nous contacter afin que les 3 représentants du syndicat CGT qui siègent dans cette instance puissent les évoquer officiellement.**

Syndicat CGT  
des Fonctionnaires Territoriaux  
de la ville de CANNES  
52 Boulevard de la République  
06400 CANNES  
Tél : 06 01 08 22 47  
Mail : cgtterritoriaux@gmail.com



Monsieur David LISNARD  
Maire de la Ville de CANNES  
Vice-Président du Conseil Général  
des Alpes Maritimes  
Hôtel de Ville de CANNES  
06404 CANNES

CANNES, le 19 août 2015

Objet : Restrictions sur les avancements de grades des personnels de la ville de Cannes.

Monsieur le Maire,

La Commission Administrative Paritaire s'est réunie le mardi 30 juin 2015, afin notamment de valider les listes d'avancements de grades et de promotions internes pour les personnels de la ville de Cannes, toutes catégories confondues.

Nous avons établi un tableau comparatif pour les mêmes grades de catégorie « C » traités à la fois en 2014 et lors de la CAP du 30 juin 2015.

Il y a eu au total 26 nominations en moins lors de la CAP 2015 par rapport à celle de 2014, pour ce qui concerne les agents de catégorie « C », sur les mêmes grades.

A la lecture de ces chiffres, nous comprenons mieux le ressentiment de certains personnels qui n'ont pas été promus, notamment ceux qui ont une forte ancienneté et qui vont bientôt partir à la retraite sans avoir d'avancement de grade.

Cette promotion viendrait pourtant récompenser leur investissement professionnel, et leur permettrait d'augmenter -un peu- le montant de leur retraite.

En diminuant le nombre de poste ouverts, comme cela vient de se produire lors de la dernière CAP, on va mécaniquement faire en sorte que le nombre d'agents qui va partir à la retraite sans être promu va augmenter.

D'autres personnels méritants vont également rester sur la touche face à ces restrictions, qui n'ont pas été annoncées.

En dehors de ces agents, c'est leur encadrement qui va être impacté par ces restrictions.

En effet, les responsables des divers services n'auront plus la même marge de manœuvre pour récompenser l'investissement de leurs agents en leur permettant d'accéder au grade supérieur et vont perdre de leur capacité à motiver les personnels placés sous leur autorité.

Nous avons le sentiment de nous retrouver face à une politique « *du fait accompli* », comme en 2014, lorsque vous avez décidé de n'attribuer qu'une seule demi-journée de repos au personnel de la ville de Cannes à l'occasion des fêtes de fin d'année, sans aucune communication préalable.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que des rumeurs de toutes sortes plombent l'ambiance. Quelle sera la prochaine restriction « *non- annoncée* » ?

On ne peut pas demander aux personnels de faire des efforts en travaillant plus et en intégrant la notion de polyvalence, en raison de la diminution des effectifs, comme des budgets, et dans le même temps réduire leurs possibilités d'avancements.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général du Syndicat CGT  
des Fonctionnaires Territoriaux de la ville de CANNES

Robert BACCHI

Pièce jointe : Tableau comparatif CAP 2014 et 2015 catégorie « C »

**TABLEAU COMPARATIF DES AVANCEMENTS DE GRADES  
2015 / 2014  
DE LA VILLE DE CANNES**

Catégorie	Grades	2014	2015	Variation du nombre 2015/2014 des promus
		Nombre d'agents promus	Nombre d'agents promus	<b>-26</b>
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	1	-1
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	12	8	-4
C	Adjoint technique principal de 1 ère classe	9	6	-3
C	Adjoint technique principal de 2 ème classe	33	30	-3
C	Agent de maîtrise principal	11	12	1
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	13	8	-5
C	Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	2	1	-1
C	Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	9	6	-3
C	Brigadier-chef principal	10	8	-2
C	Brigadier	10	5	-5



# QUIZZ

Q1.

**Que signifient les lettres C.G.T ?**

1. Confédération Générale du Travail
2. Comité Général du Travail
3. Confédération Générale des Travailleurs

Q2.

**Que signifient les lettres C.F.D.T. ?**

1. Comité Français Des Travailleurs
2. Confédération Française Du Travail
3. Confédération Française Démocratique du Travail

Q3.

**Que signifient les lettres F.O. ?**

1. France Ouvrière
2. Force Ouvrière
3. Fédération Ouvrière

Q4.

**Que signifient les lettres C.G.C. ?**

1. Confédération générale des Croyants
2. Confédération Générale Chrétienne
3. Confédération générale des cadres

Q5.

**Que signifient les lettres CFTC ?**

1. Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
2. Comité Français du Travail Corporatiste
3. Confédération Française des Travailleurs Catholiques

Q6.

**Que signifient les lettres MEDEF ?**

1. Mouvement Des Entreprises de France
2. Mouvement De l'Emploi en France
3. Mouvement De France

Q7.

**Que signifient les lettres FNSEA ?**

1. Fédération Nationale des Syndicats de L'Energie Atomique
2. Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
3. Fédération nationale des Syndicats des Entreprises Agricoles

Q8.

**Quel est le syndicat majoritaire de la ville de Cannes ?**

1. CFTC
2. UNSA
3. CGT
4. CGC

# Quizzons ensemble



## REPONSES

3 CGT

Quel est le syndicat majoritaire de la ville de Cannes ?

Q8.

2 Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Que signifient les lettres FNSEA ?

Q7.

1 Mouvement Des Entreprises de France

Que signifient les lettres MEDEF ?

Q6.

1 Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Que signifient les lettres CFTC ?

Q5.

3 Confédération générale des cadres

Que signifient les lettres C.G.C.?

Q4.

2 Force Ouvrière

Que signifient les lettres F.O.?

Q3.

3 Confédération Française Démocratique du Travail

Que signifient les lettres C.F.D.T. ?

Q2.

1 Confédération Générale du Travail

Que signifient les lettres C.G.T ?

Q1.

# JOUEZ AVEC

## VOTRE SYNDICAT CGT

Z	W	E	C	H	E	L	O	N	A	U	S	T	E	R	I	T	E	S	F
C	F	S	O	L	I	D	A	R	I	T	E	Q	V	I	N	D	I	C	E
P	V	N	P	E	T	I	T	I	O	N	X	R	E	T	R	A	I	T	E
E	M	P	L	O	I	Ç	K	P	R	E	C	A	R	I	T	E	T	D	Q
Y	M	O	B	I	L	I	S	A	T	I	O	N	V	D	R	O	I	T	X
L	E	F	F	I	C	A	C	I	T	E	B	L	P	G	R	A	D	E	Z
X	P	R	O	T	E	C	T	I	O	N	H	S	Y	N	D	I	C	A	T
T	R	A	V	A	I	L	L	E	U	R	A	C	T	I	O	N	S	X	C
V	A	L	U	T	T	E	E	V	S	E	R	V	I	C	E	D	Ç	D	A
O	D	W	M	M	G	N	M	A	J	O	R	I	T	A	I	R	E	E	R
T	H	T	B	F	O	N	C	T	I	O	N	N	A	I	R	E	F	F	R
R	E	V	E	N	D	I	C	A	T	I	O	N	S	Y	D	U	E	E	I
E	R	J	P	S	Y	N	D	I	Q	U	E	S	P	M	W	G	G	N	E
P	E	C	G	T	V	M	I	L	L	I	T	A	N	T	S	E	A	D	R
G	N	G	N	R	A	S	S	E	M	B	L	E	M	E	N	T	L	R	E
A	T	Y	O	T	F	O	R	C	E	T	R	A	V	A	I	L	I	E	E
G	P	U	B	L	I	Q	U	E	L	E	C	T	I	O	N	S	T	Z	H
N	V	F	B	F	O	N	C	T	I	O	N	U	C	A	N	N	E	S	O
E	R	E	F	O	R	M	E	E	Q	B	I	P	O	U	V	O	I	R	F
R	A	D	H	E	S	I	O	N	G	L	H	S	A	L	A	I	R	E	U

ACTIONS

ADHERENT

ADHESION

AUSTERITE

CANNES

CARRIERE

CGT

DEFENDRE

DROIT

ECHELON

EFFICACITE

EGALITE

ELECTIONS

EMPLOI

FONCTION

FONCTIONNAIRE

FORCE

GAGNER

GRADE

INDICE

LUTTE

MAJORITAIRE

MILLITANTS

MOBILISATION

PETITION

POUVOIR

PRECARITE

PROTECTION

PUBLIQUE

RASSEMBLEMENT

REFORME

RETRAITE

REVENDEICATIONS

SALAIRE

SERVICE

SOLIDARITE

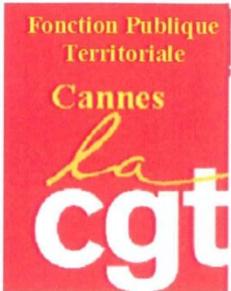
SYNDICAT

SYNDIQUES

TRAVAIL

TRAVAILLEUR

VOTRE



**CGT CANNES**  
DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

15 rue du Dr Budin  
06400 CANNES



[cgterritoiaux@gmail.com](mailto:cgterritoiaux@gmail.com)



06 01 08 22 47

04 93 39 97 17

**FICHE ADHERENT**

Veillez renseigner les différentes rubriques ci-dessous et nous faire parvenir cette fiche par courrier ou par mail

Nom prénom : \_\_\_\_\_

Numéro de Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

**LA CGT**  
SA FORCE C'EST  
**VOUS**  
SYNDIQUEZ-VOUS!



NOM PRENOM

DATE PREMIER PRELEVEMENT

PERIODICITE  0  1

DATE

SIGNATURE

N° EMETTEUR NATIONAL

1  2  6  1  9  5

N° EMETTEUR INTERNE

1  6  0  2  9  3

ORGANISME CREANCIER:

**SYNDICAT CGT DU  
 PERSONNEL DE LA VILLE DE  
 CANNES ET DE SES  
 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

ZONE INFORMATION  
 ( propre au créancier )

NOM PRENOM

DATE PREMIER PRELEVEMENT

MONTANT

DATE

SIGNATURE

**AUTORISATION DE  
 PRELEVEMENT**

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce  
 dernier, si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par  
 l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur  
 prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple  
 demande à l'Etablissement teneur de mon compte  
 Je réglerai le différent directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

**126195**

NOM PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE

Monsieur  Madame

NOM PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL  VILLE \_\_\_\_\_

ORGANISME CREANCIER

**DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER**

VOUS TROUVEREZ SUR VOS RIB UN NUMERO IDENTIFICATION INTERNATIONALE A PRECISER ICI **IBAN**

F R

CODE B.I.C

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**

**Joindre obligatoirement un relève d'identité bancaire,  
 postal ou de caisse d'épargne.**